

► Au fondement des actions de prévention, la vaccination est l'une des plus grandes réussites, elle permet d'éviter des maladies à risque de conséquences graves, de séquelles, d'invalidité, voire de décès - ou, pour certains vaccins, ses formes graves. La vaccination a un intérêt double car elle permet d'assurer la protection de chacun et de tous : on se vaccine pour soi-même mais aussi pour protéger ses parents, ses enfants, ses proches et ceux qui ne peuvent pas être vaccinés, soit qu'ils sont malades, soit qu'ils sont trop petits.

Mais la vaccination depuis quelques années pose question à certains de nos concitoyens, avec en Île-de-France des couvertures vaccinales encore trop faibles et très hétérogènes d'un département à l'autre, marquant ici encore les inégalités sociales de santé mais aussi plus généralement les difficultés d'adhésion à la vaccination.

Sans s'attarder sur la minorité adepte de « fake news » et de théories complotistes, il nous faut nous intéresser au pourquoi de l'hésitation vaccinale. Prenons en compte les craintes sur les effets indésirables, sur les processus de développement des vaccins pour en parler, pour expliquer, pour rassurer aussi ; prenons en compte les situations de vie qui font que la vaccination n'est pas une priorité, même en période d'épidémie, pour l'aborder de manière différente et sur la durée ; prenons en compte les inégalités sociales de santé pour pouvoir renforcer nos actions vers celles et ceux qui sont éloignées des professionnels de santé du quotidien.

Il n'y a pas de solution miracle pour faire adhérer à la vaccination, c'est un chemin que nous devons parcourir, un chemin qui nécessite de s'intéresser à de multiples facteurs ; et c'est un défi évidemment pour protéger la collectivité que nous formons. ■

Magali Guegan

Directrice adjointe de la Santé Publique

LE THÈME DE LA SEMAINE

● S'intéresser au pourquoi de l'hésitation vaccinale ●

► L'acceptation vaccinale est un sujet qui cristallise beaucoup l'opinion, et qui nécessite pour les acteurs du champ de la santé publique, une réflexion à froid, loin des débats tranchés.

Pour protéger les populations contre les maladies infectieuses, la politique vaccinale a **consisté à la mise en place d'un certain nombre d'obligations vaccinales au cours du XXe siècle.**

Débutant par la variole, l'obligation vaccinale fixée par la loi, **va permettre d'éradiquer complètement le virus** et continuer à **introduire d'autres vaccins obligatoires** : contre la **diphtérie**, le **tétanos**, la **tuberculose** et la **poliomyélite**.

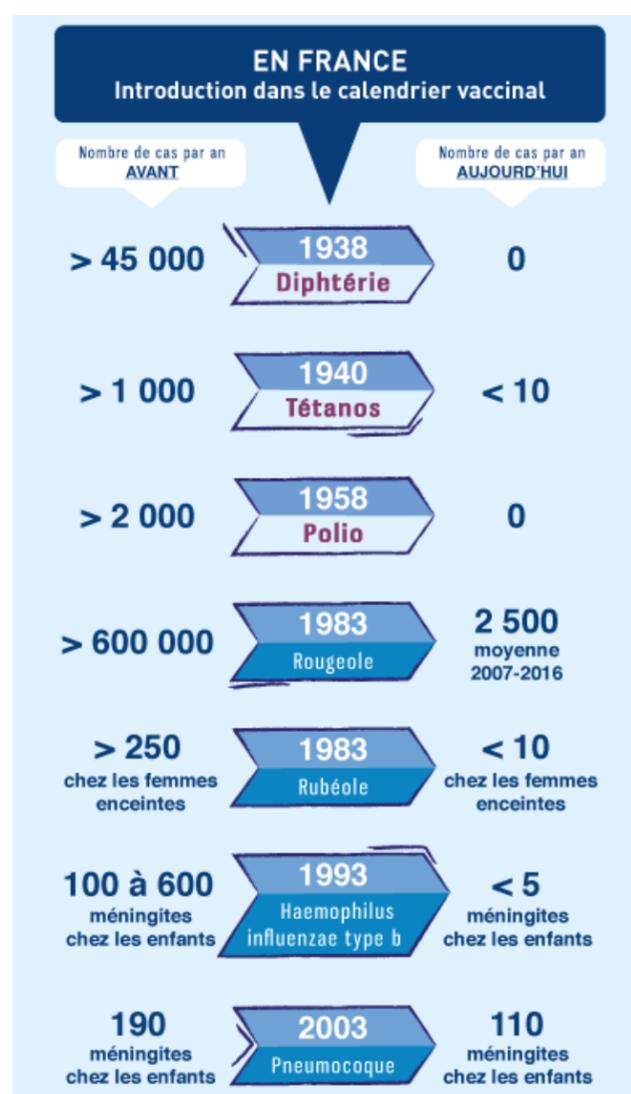
A partir des années 1970, le calendrier vaccinal fut modifié en faisant entrer la notion de **recommandation vaccinale**, que l'Etat jugeait suffisante en comptant sur **l'adhésion forte de la population** sur ces enjeux de vaccination.

Néanmoins, depuis les années 90, a pu être constatée de **moindre couverture vaccinale sur les vaccinations recommandées** du nourrisson.

Seule une **couverture vaccinale élevée permettant l'élimination des maladies**, la question de nouvelles obligations vaccinales a été posée.

Depuis le 1er juin 2018, **de nouvelles obligations vaccinales sont donc exigées** pour l'entrée ou le maintien en collectivité des enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

Le principe de l'obligation vaccinale étant de répondre à une couverture vaccinale trop faible ; la fin d'une obligation vaccinale est



censée **intervenir lorsque la couverture vaccinale est suffisante** et qu'elle ne risque pas de chuter en cas de levée de l'obligation lorsque les risques liés aux virus circulent toujours.

L'obligation vaccinale **tend donc à se pérenniser** car les actions d'informations et de sensibilisation des usagers, y compris par leurs professionnels de santé n'ont pas encore permis de **rétablir une plus grande confiance dans la vaccination** et espérer ainsi **maintenir une couverture vaccinale suffisante**.

Avec l'épidémie de Covid-19 et la résurgence de la question de l'acceptation vaccinale, qu'en est-il aujourd'hui ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

► Le président de la République a annoncé, ce mardi 28 février, le lancement d'une campagne de **vaccination HPV** (*Infections à papillomavirus humains*) gratuite pour **tous les élèves des classes de 5ème dès la rentrée prochaine**.

La couverture vaccinale pour le papillomavirus se situant **encore loin des objectifs de la stratégie décennale de lutte contre les cancers**, cette annonce devrait **faciliter les actions de sensibilisation et vaccination** pour **protéger les générations à venir des dangers du papillomavirus** - en France, près de 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année et environ 1100 femmes en décèdent. ■



Ils racontent

Judith Mueller - Médecin épidémiologiste à l'EHESP et à l'Institut Pasteur : « Sortir d'une rhétorique sur les « anti-vax » »

► « En France, la question de l'acceptation vaccinale reste un sujet controversé.

Les discussions autour de la vaccination se sont invitées dans tous les débats publics.

Sociologues, psychologues et économistes sont aujourd'hui invités à s'exprimer sur les **ressorts de l'acceptation de la vaccination**.



En 2018, contre toute attente, **l'obligation vaccinale pour les tous petits semble avoir rassuré**. Et les couvertures vaccinales pour des vaccins non obligatoires ont profité de cette nouvelle confiance accordée à la vaccination.

Le fait de parler de vaccination dans l'espace public à ce moment, semble avoir été perçu comme une **preuve de l'importance et de la sécurité des vaccins**.

Cependant, la **résonnance médiatique polarise le débat** et **met souvent en avant les avis les plus tranchés**, laissant peu d'espace d'expressions aux hésitants, **dont les interrogations sur la vaccination sont légitimes**.

La place des médias, de la presse et des réseaux sociaux est ainsi questionnée dans **l'influence qu'ils portent sur les choix des usagers**.

L'objectif de notre recherche est de chercher à savoir **comment communiquer vers des groupes de patients** aux caractéristiques communes tout en **restant à l'écoute des plus hésitants**.

Il n'est ici pas question d'appeler les non-vaccinés des « anti-vax » ! On observe que la plupart des personnes sont sensibles à l'un ou l'autre argument, même s'ils ne se décident pas tout de suite. Il faut **maintenir une écoute attentive aux inquiétudes et aux remarques** de chacun afin d'assurer une **réponse adaptée aux requêtes et sollicitations**.

Par exemple, il arrive que certaines personnes peuvent présenter une allergie à un excipient. Selon la position de l'utilisateur, ne pas tenir compte du fait qu'il y a eu des suspicions dans le passé peut aussi être vu comme une retenue d'information qui n'assure pas.

Pour le vaccin HPV, on peut par exemple dire que **les suspicions d'effet indésirable grave ont été investiguées** de façon intensive **et aucune n'a été scientifiquement confirmée**.

Une **communication factuelle donnée par les autorités sanitaires, relayée par les acteurs de terrain avec des éléments motivationnels au plus proche des usagers**, pourraient **permettre une promotion de la vaccination plus efficiente** dans les territoires et populations les plus déficitaires.

Pour beaucoup d'entre nous, le médecin traitant, reste le plus à même de rassurer en utilisant un langage adapté à chaque situation. Une autre hypothèse de travail porterait donc sur une **meilleure formation et information des médecins traitants**, relais de la diffusion de l'information vaccinale à leur propre patientèle.

Ceci s'applique aussi à d'autres professionnels de proximité : **sages-femmes, infirmiers, pharmaciens**.

D'autres intervenants, **médiateurs en santé** ou **ressources humaines alternatives** en santé, **acteurs locaux, associations** ou **municipalités** pourraient également **participer à la diffusion des informations sur la vaccination** en adaptant le discours au public selon les contraintes locales. » ■



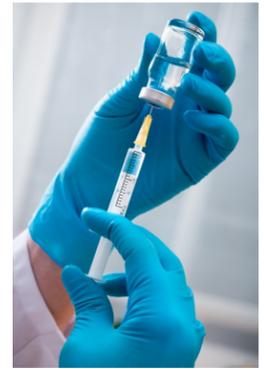
Et la vaccination Covid ?

► A ce jour, la vaccination contre le Covid-19 est **ouverte à toute la population**.

Les enfants âgés de 6 mois à 4 ans révolus à risque de forme grave de la maladie **sont également éligibles**.

Le **rappel vaccinal est fortement recommandé aux populations les plus fragiles**, afin de **maintenir leur immunité face au virus du Covid-19** à un niveau élevé.

L'**obligation vaccinale contre le Covid-19** concerne l'ensemble des professionnels **en contact des publics fragiles et vulnérables**, qu'il s'agit de protéger contre les risques de Covid-19, et notamment contre le risque de développer des formes graves de la maladie.



Pour en savoir plus sur la vaccination : <https://sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-campagne-de-vaccination-automne-contre-le-covid-19>

VOTRE BOÎTE À OUTILS

- Retrouvez [le site Vaccination Info-service !](#)
- Ici le [site du Ministère sur les informations pratiques de la vaccination !](#)
- Retrouvez [le calendrier vaccinal 2022 !](#)
- Retrouvez [tous les numéros de #Santé Ensemble ici !](#)

© Agence régionale de santé Île-de-France



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)